

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le six février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms. PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, Ms JOLY Michel, BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle,

Etaient excusées : Mmes GUÉRINEAU Brigitte, BERTHELOT Maria, RAVAN Bénédicte.

Secrétaire de séance : Mme PHILIPPOT Jocelyne

Date de convocation : Le 2 février 2017

*Mme GUÉRINEAU Brigitte a donné pouvoir à M. ARNAULT Michel pour la représenter et émettre tout vote
Mme BERTHELOT Maria a donné pouvoir à Mme ARQUEZ Micheline pour la représenter et émettre tout vote
Mme RAVAN Bénédicte a donné pouvoir à Mme POISSON Emmanuelle pour la représenter et émettre tout vote*

Le compte rendu de la réunion du 9 janvier est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Dossier TEPCV/SIEIL - Eclairage public
- Mission de maîtrise d'œuvre - Eclairage public
- Désignation des membres de la CLECT
- Mission de maîtrise d'œuvre - Travaux de voirie
- Vente de la voiture communale
- Transfert de la compétence urbanisme à la CC Loches Sud Touraine
- Reversement du produit des amendes de police
- DETR
- Fondation du Patrimoine
- Questions diverses

Dossier - 01/02/2017 - TEPCV/SIEIL Eclairage public

Monsieur le maire informe les conseillers que le dossier concernant la rénovation de l'éclairage public, dans le cadre du TEPCV « Territoire à Energie Positive pour la Croissance

Verte » a été déposé auprès des services du SIEIL qui l'étudient et ce n'est que sur la base de l'accord de ces derniers que la demande de financement TEPCV demandée auprès du « PAYS Touraine Côté Sud » sera enclenchée (depuis ce dossier est pris en charge par la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine).

Montant prévisionnel des subventions :

- 50 % par le SIEIL
- 30 % par la CC Loches Touraine du Sud dans le cadre du TEPCV

Délibération n° 02/02/2017 - Choix d'un maître d'œuvre pour la mise aux normes et la modernisation du réseau d'éclairage public de la commune

La mission de maîtrise d'œuvre est attribuée au Cabinet d'Etudes « GEOPLUS » domiciliée à TOURS, 11 rue Edouard Vaillant, pour un montant forfaitaire de 3 950.00 € HT

Présents	12
Pour	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 03/02/2017 - Désignation des membres de la CLECT de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine

Le conseil municipal a désigné :

- M. PÉROT Yannick, en qualité de membre titulaire
- Mme POISSON Emmanuelle, en qualité de membre suppléant

pour représenter la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine

Présents	12
Pour	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Dossier n° 02/02/2017 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux sur la RD 910

Le maire précise que des Cabinets d'Etudes ont été sollicités pour les projets de travaux de voirie sur la RD 910 au Corps de Garde et sur la RD 109 ; pas de réponse actuellement.

Délibération n° 04/02/2017 - Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un cabinet médical

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'Architecte Jean-Claude GARNIER, 14 rue de Loudun à RICHELIEU, pour un taux d'honoraires s'élevant à 8 % du montant des travaux HT.

Présents	12
Pour	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 05/02/2017 - Vente du véhicule communal KANGOO

Suite à l'acquisition d'un véhicule électrique, le conseil municipal, décide de vendre en l'état, le KANGOO au prix de 500 €

Présents	12
Pour	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 06/02/2017 - Transfert automatique de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine

La loi ALUR prévoit le transfert de la compétence Urbanisme aux Communautés de Communes avec la réalisation de PLU intercommunaux (PLUi). Les communautés de communes deviennent compétentes de plein droit en matière d'urbanisme au plus tard au lendemain du délai de 3 ans suivant la promulgation de la loi ALUR, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Afin de réfléchir sereinement sur l'opportunité et la pertinence de PLUi pour le territoire de Loches Sud Touraine et ses 68 communes, les élus de la Communauté de Communes de LST ont convenu de se donner un délai suffisant et nécessaire à un débat éclairé sur ce sujet, à savoir une prise de position avant la fin de l'année 2017. En conséquence, et pour permettre ce débat, il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer dans l'immédiat au fait que la Communauté de Communes devienne automatiquement compétente en matière d'urbanisme dans l'échéance de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de s'opposer dans l'immédiat au fait que la Communauté de Communes devienne automatiquement compétente en matière d'urbanisme dans l'échéance de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017.

Présents	12
Pour	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Dossier n° 03/02/2017 - Amendes de police

Le dossier d'aménagement de la RD 109 pourrait bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

Il est présenté aux conseillers l'étude de faisabilité réalisée par le Conseil Départemental ; 2 propositions ont été faites : réalisation d'un plateau route de Nouâtre, estimatif : 15 565.00 € HT et un aménagement face à la rue du Clos de l'Image, estimatif : 12 0008.00 € HT

Monsieur le maire propose de réaliser en même temps des travaux de voirie sur la rue de l'école.

Dossier n° 04/02/2017 - Dossier DETR

Pas de projet pour bénéficier de la DETR.

Délibération n° 07/02/2017 - Adhésion à la Fondation Patrimoine

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine ; cette fondation s'engage auprès des porteurs de projets publics, mairies ou associations et privés afin de leur donner les moyens de rénover leurs édifices.

Le montant de l'adhésion pour les communes de moins de 2 000 habitants est de 120 € minimum ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion à la Fondation Patrimoine, vote une cotisation de 500 € et charge le maire de signer tous documents à cet effet.

Présents	12
Pour	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 08/02/2017 - Prime naissance

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que la prime allouée à la naissance est de 20 € depuis le 1^{er} janvier 2004 et demande de l'actualiser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter la prime allouée à chaque enfant né à compter du 1^{er} janvier 2017, dont les parents sont domiciliés à La Celle Saint Avant, à 30 euros.

Présents	12
Pour	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° 09/02/2017 - Mise en location de la grange sise « Impasse des Acacias »

« L'entreprise MP Couverture », représentée par M. PILAO AUGUSTO RUI Miguel, domiciliée n° 5 Ter Rue Nationale à LA CELLE SAINT AVANT, serait intéressée de louer la grange pour y stocker du matériel.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de louer à « L'Entreprise MP Couverture », représentée par M. PILAO AUGUSTO RUI Miguel la grange communale sise « Impasse des Acacias », pour une période renouvelable par tacite reconduction, à compter du 13 février 2017, moyennant un loyer mensuel de 220 €, éclairage compris.

Présents	12
Pour	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre	0
Abstentions	0

Dossier n° 05/02/2017 - Ecole - appel à projet numérique

Une aide financière de 50 % pourrait être apportée par l'Etat pour l'acquisition d'outil informatique ; montant du matériel : 8 000 €

Dossier n° 06/02/2017 - Ecole - devis de mise en place d'un système d'alarme incendie

Deux devis sont à l'étude pour la réalisation des travaux pendant les vacances de Pâques.

Délibération n° 10/02/2017 - Adhésion au service ADS avec la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine « «

Le Pays Touraine Côté Sud ayant intégré le 1^{er} janvier 2017 la nouvelle communauté de Communes « Loches Sud Touraine », le service ADS y a rejoint le Pôle Urbanisme de la Direction de l'Aménagement.

Pour ce faire, une convention a été mise en place entre la CC Loches Sud Touraine et la Commune de LA CELLE SAINT AVANT.

Le conseil municipal, décide d'adhérer au service d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la CC Loches Sud Touraine à compter du 1^{er} janvier 2017, approuve la convention qui précise les modalités de fonctionnement, de financement, les rôles et obligations de la CC et de la Commune et autorise le maire à la signer.

Montant de la participation de la commune pour 2017 : 4659 €.

Dossier n° 07/02/2017 - Désherbage de la bibliothèque

Mme ARQUEZ, responsable de la bibliothèque municipale, informe qu'un certain nombre de livres de la bibliothèque doivent être réformés et retirés.
Un état des lieux sera dressé et joint à la future délibération.

Le Maire,
Michel JOUZEAU